

Publics

Formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (prap) de tous secteurs d'activité.

Pré-requis

Etre en possession d'un certificat de formateur prap.

Objectifs

- Actualiser ses compétences de formateur prap compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique, en vue d'être certifié par l'INRS.
- Obtenir la certification pour continuer à dispenser des formations prap auprès des salariés d'entreprise ou d'établissement et à leur délivrer un certificat prap.



Contenu

- La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique :
 - nouveaux enjeux,
 - évolution des pratiques et actualités.
- Le dispositif de formation prap : référentiel de formation et de certification.
- Le système de gestion des formations.
- L'habilitation INRS.

Méthodes pédagogiques

Chaque participant devra présenter, en début de stage, un dossier relatant la mise en œuvre d'une formation-action prap menée au sein de son entreprise ou de son établissement ou pour le compte de son organisme de formation.

Validation

A l'issue de la formation les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se verront délivrer un certificat de "formateur prap" par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.



Durée

21 heures soit 3 jours



Dates

Contactez l'INRS

Renseignements

Dominique DESAUBLIAUX
02 51 72 84 05
Colette OLIVIER
02 51 72 84 53
formation.rp@carsat-pl.fr

Inscriptions

Formation effectuée à l'INRS :
www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Coût

Coût pédagogique
à voir avec l'INRS

